

DECISION

DPRCFVU-IUT 005

relative au régime des études et contrôle des connaissances du DUT INFORMATION-COMMUNICATION Option Communication des organisations

Année universitaire 2020-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, L. 712-2 et L. 712-6-1,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 1 à 3,

Vu la charte des examens de l'université Toulouse 1 Capitole,

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 30 avril 2020 portant délégation de pouvoirs à la Présidente l'Université Toulouse 1 Capitole pour l'adoption de mesures présentant un caractère d'urgence et l'adaptation des épreuves des examens,

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le Diplôme Universitaire de Technologie spécialité Gestion des Entreprises et des Administrations,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu les statuts et règlement intérieur de l'IUT de Rodez,
- Vu les avis du conseil de l'IUT de Rodez en date du 2 avril 2020,

Considérant qu'il convient, compte tenu de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour en limiter la propagation, d'adapter en urgence les modalités des examens donnant lieu à la délivrance des diplômes pour l'année universitaire 2020-2021,

La présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole décide

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances et compétences du DUT Information-Communication option Communication des organisations sont fixées comme suit :

1- Organisation des études

Dans le cadre du DUT, les études conduisant à l'obtention du diplôme sont organisées à plein temps sur une durée fixée à 4 semestres.

Les enseignements dispensés dans chaque spécialité du DUT font l'objet par semestre d'un regroupement par Unités d'enseignement (UE), elles-mêmes divisées en modules d'enseignement. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 ECTS, à raison de 30 ECTS par semestre validé.

2- Obligation d'assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les absences sont relevées. Les absences injustifiées donnent lieu à une prise en compte dans l'évaluation des modules. Un état des absences est transmis au jury de semestre et au jury de délivrance du diplôme.

Toute absence connue à l'avance doit être portée à la connaissance du secrétariat et des enseignants concernés avant l'absence effective. Les justificatifs d'absence doivent parvenir au plus tard au secrétariat dans les 48h à partir du début de l'absence. Le secrétariat doit par ailleurs être informé de l'absence dès le jour même.

Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances engendrera une note égale à 0 pour ce contrôle. En cas d'absence injustifiée à tous les contrôles d'un module d'enseignement, la mention ABI sera indiquée sur le relevé de notes. Pour le calcul de la moyenne d'UE, cette mention équivaut à une note de module égale à 0.

3- Evaluation des enseignements

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Chaque unité d'enseignement proposera plusieurs évaluations en tenant compte de son volume horaire et de sa durée.

Ce contrôle continu et régulier pourra prendre des formes variées et non exclusivement les suivantes :

- Devoir sur table à dates fixées
- Interrogation écrite programmée ou non
- Interrogation orale programmée ou non
- Participation pendant les enseignements
- Compte-rendu de Travaux Pratiques
- Compte-rendu de Travaux Dirigés
- Rapports et exposés en groupe ou individuel ...

Le contrôle est assuré par les enseignants et concerne toutes les disciplines. Les notes sont communiquées régulièrement aux étudiants. Les notes sont définitives seulement après délibération du jury et ne sont alors pas contestables. Seule la délibération du jury est créatrice de droit.

4- Validation et délivrance du diplôme

La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

a) une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

Institut Universitaire de Technologie de Rodez

50 avenue de Bordeaux - 12000 Rodez - France - Tél. : 05 65 77 10 80 - Fax : 05 65 77 10 81 - www.iut-rodez.fr

b) la validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation peut être assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des ECTS correspondants.

Durant la totalité du cursus conduisant au Diplôme Universitaire de Technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres.

Dans tous les autres cas, le jury statue selon la réglementation en vigueur.

5- Plagiat, fraude et sanction

De manière générale, toute tentative de fraude aux modalités de contrôles des connaissances et aptitudes, quelles que soient leurs formes (examen écrit, oral, projet, rapport, mémoire, compte rendu de TP etc...) sera consignée dans un procès-verbal et pourra faire l'objet d'une saisine de la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université.

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers (étudiants) des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1- L'avertissement
- 2- Le blâme
- 3- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- 4- L'exclusion définitive de l'établissement
- 5- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- 6- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

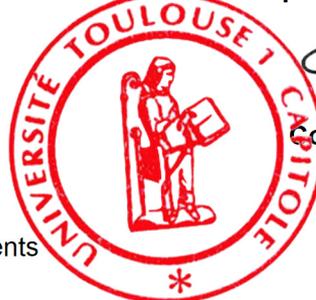
Fait à Rodez, le 3 juin 2020

Le Directeur de l'IUT de Rodez

Bruno BELIERES

La présidente de l'Université

Toulouse 1 Capitole



Crinne MASCALA

ANNEXE : tableau synthétique des enseignements

DUT INFORMATION-COMMUNICATION option Communication des organisations
Année universitaire 2020-2021

SEMESTRE 1		h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 11 Introduction en expression et langues	Expression écrite		14	14	2	7
	Anglais		14	21	2	
	2ème langue vivante		6	18	2	
	Expression orale			14	1	
UE 12 Initiation aux sciences humaines et sociales	Module d'adaptation pour différents publics		14		1	7
	Economie générale	21	21		3	
	Histoire de l'art (culture générale et humanités)	14	7		1	
	Linguistique, sémiologie	20	8		2	
UE 13 Impulsion professionnelle	Projet personnel et professionnel		14		1	8
	Gestion de projet		21		2	
	Initiation aux techniques et pratiques de l'image	8		32	3	
	Bases informatiques		28		2	
UE 14 Instauration de méthodes et pratiques	Communication des organisations	20	8		2	8
	Médias : usage et marchés	14	7		2	
	Communication interne	8	20		2	
	Outils informatiques		14	14	2	
TOTAL Semestre 1		105	196	113	30	30

SEMESTRE 2		h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 21 Développement en expression et langues	Expression orale			14	1	5
	Anglais		6	18	2	
	2ème langue vivante		6	18	2	
UE 22 Décryptage en sciences humaines et sociales	Sociologie	20	8		2	7
	Psycho sociale (approfondissement en sc. Humaines et sociales)	21	21		2	
	Théories de l'information et de la communication	20	8		2	
UE 23 Découverte professionnelle	Culture numérique	7	7		1	10
	Projet personnel et professionnel		14		1	
	Principes du droit, droit du travail	21	21		2,5	
	Initiation à la recherche d'information, intelligence économique	8	20		1,5	
	Projet tutoré				3	
	Stage		3 semaines		2	
UE 24 Déploiement des méthodes et pratiques	Marketing	14	28		3	8
	PAO	7	28	21	3	
	Sémiologie de l'image	14	14		2	
TOTAL Semestre 2		132	181	71	30	30
TOTAL DUT 1ère année		237	377	184	60	60

SEMESTRE 3		h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 31 Progression en expression et langues	Anglais		14	21	2	4
	2e langue vivante		14	21	2	
UE 32 Préfiguration professionnelle	PPP		14		1	6
	Droit de l'info. et de la com.	20	8		2	
	Atelier de mise en pratique professionnelle (niv. 1)	8	25		3	
UE 33 Prolongement des méthodes et pratiques	Audiovisuel	7	28	21	3	15
	Communication numérique	7	14		1,5	
	Techniques de gestion	7	14		1,5	
	Communication événementielle	7	14		1,5	
	Stratégie de communication	8	20		3	
	Etudes des organisations	7	14		1,5	
UE 34 Modules complémentaires préliminaires	Ecritures pour le web	7	21	14	3	5
	Création d'activité	7	14		2	
TOTAL Semestre 3		93	234	81	30	30

SEMESTRE 4		h CM	h TD	h TP	coef	ECTS
UE 41 Conclusion en expression et langues	Expression orale			7	-	2
	Anglais			14	1	
	2e langue vivante			14	1	
UE42 Modules complémentaires de continuation	Multimédia et web	7	21	21	3	9
	Webmarketing	7	14		1,5	
	Atelier de mise en pratique professionnelle (niv. 2)	8	25		3	
	Gestion des ressources humaines	7	14		1,5	
UE 43 Consolidation des méthodes et pratiques	Initiation au journalisme audiovisuel			14	1	4
	Audiovisuel sur le web	7	14		1	
	Médiation culturelle	14	14		2	
UE 44 Concrétisation professionnelle	Projet tutoré (180 h)				5	15
	Stage		10 semaines		10	
TOTAL Semestre 4		50	102	70	30	30
TOTAL DUT 2ème année		143	336	151	60	60

TOTAL DUT INFORMATION - COMMUNICATION		380	721	338	120	120
--	--	------------	------------	------------	------------	------------